



Publié le 5 février 2025

Délibération du Conseil Municipal du 3 février 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 19
Présents : 17
Pouvoirs : 2
Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :
28 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois février à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Etienne DUVAL (pouvoir donné à Sandra LEZIN) et Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

2025-02 Délibération relative à une demande de subvention pour le projet de mise en place de la vidéoprotection

Rapporteur : Léo MOLINIE

La commune a mandaté le bureau d'études « LB conseils » en janvier 2023 pour réaliser une étude de mise en place de la vidéoprotection, incluant une étude de cadrage, une étude d'implantation des bâtiments et des zones à équiper en capteurs, une étude technico-financière et le montage du dossier administratif.

Pour rappel, le projet envisagé prévoit la mise en place de caméras sur l'espace François Baraduc, le centre bourg, le parc du Chêne, le centre technique municipal, le parking communautaire de la gare de Fleurieux-sur-l'Arbresle et certains axes routiers de la commune.

Le montant des travaux est estimé à 226 000,00 € HT

Le montant de la subvention pouvant être attribuée par la Région Rhône-Alpes est de 50%. Le plafonnement a été modifié en octobre 2024 à 100 000 €.

Il est donc proposé de modifier la demande de subvention.

Une subvention a été déposée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre d'une aide à

la sécurisation des espaces publics.

La Dotation de d'Équipement des Territoires Ruraux finance de 25% à 40% les projets de vidéoprotection dans son axe « sécurité et accessibilité » dont le montant est compris entre 30 000 et 475 000 € HT.

Le projet de financement du déploiement de la vidéoprotection est donc modifié comme suit (montants HT en €) :

REGION 50 % plafonnée à 100 000 €, soit 44 % : montant demandé	100 000,00 €
DETR 36 % : montant demandé	80 800,00 €
Ce qui laisse un reste à charge pour la commune de 20 % :	
Autofinancement de la commune 20 % :	45 200,00 €

Le planning opérationnel pourrait être le suivant :

dépôt initial des dossiers de subvention :	4 ^e trimestre 2023 / 1 ^{er} trimestre 2024
modification du dossier de subvention initial :	1 ^{er} trimestre 2025
consultation des entreprises :	4 ^e trimestre 2024
travaux :	2 ^e trimestre 2025

Elvine LEON rappelle que le dossier DETR peut être déposé jusqu'au 31 janvier.

Diogène BATALLA explique que le dossier peut être complété ultérieurement si nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la réalisation de cette opération telle que présentée ;
- **DE VALIDER** le plan de financement proposé ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à modifier les dossiers de demandes de subvention (DETR et Région Auvergne Rhône-Alpes).

Le Maire
Diogène BATALLA

A blue ink signature of Diogène Batalla, written over a circular official stamp of the commune of Feurs.

Le secrétaire de séance
Rémi BROSSIER

A black ink signature of Rémi Brossier.